

# AVIS D'EXAMEN

Le service des concours du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin organise en convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin, un examen professionnel

## d'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

SESSION 2025

Catégorie C

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	DATE DE L'ÉPREUVE	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>L'examen professionnel d'agent de maîtrise territoriale est ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emploi.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.</p> <p>En vertu de ces dispositions, les candidats doivent, pour l'examen organisé en 2025, remplir ces conditions au 01/01/2027.</p> <p>Les candidats doivent, en outre, justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>	<p><b><u>Epreuve écrite :</u></b></p> <p><b>23 janvier 2025</b></p> <p>Le détail de cette épreuve peut être consulté sur la brochure de l'examen, disponible sur le site du CDG 68, organisateur de l'opération</p>	<p><b><u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u></b></p> <p><b>du 3 septembre au 9 octobre 2024 inclus</b></p> <p>Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet <a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a> et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr » aux dates mentionnées ci-dessus.</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace sécurisé du candidat.</p> <p><b><u>DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :</u></b></p> <p><b>17 octobre 2024</b></p> <p>Le candidat devra, à partir de son espace sécurisé, cocher la case « j'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription » avant de cliquer sur le bouton « <u>valider mon inscription</u> ».</p> <p>En l'absence de cette validation en ligne de l'inscription dans les délais, soit au plus tard le <b>17 octobre 2024, 23h59 dernier délai</b>, la préinscription en ligne sera annulée.</p>